

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 369 rapportant l'arrêté n° 2194 du 30 décembre 1947.

n° 369

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
10 avril 1948

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1948

Date du numéro
30 avril 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable la colonie par décret du 18 janvier 1884

Vu l'arrêté n° 2194 du 30 décembre 1947 portant prorogation de la suspension des droits de douane sur les marchandises d'origine étrangère en Côte française des Somalis : Vu les télégrammes officiels n° 50034 du 16 février 1948 et T. L, avion 2742 du 26 mars 1948 du Département,

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

L'arrêté n° 2194 du 30 décembre 1947 est rapporté, Art. 2— Le présent arrêté qui aura effet à compter du 1er janvier 1948 sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.